

CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE LA RÉUNION
Procès-verbal de la séance du Vendredi 09 mai 2014 – 9 h 00

Nbre membres convoqués : 32 (avec voix délibérative : 28)
Nbre de membres présents ou représentés ayant voix délibérative : 23

Sont présents ou représentés, Mmes et MM.		Sont absents ou excusés, Mmes et MM.	
1	ADAME Brigitte	1	BREVART Clément
2	AMOURDOM MARIAYE Catherine (directrice adjointe)	2	DARNAND Loïc, suppléant de M. GRENET LAFFONT Romain
3	ANDRE Michèle, <i>présidente du CE</i>	3	GLUSZACK-LAUDE Sophie, suppléante de Mme MUSSARD Emmanuelle
4	BIALECKI David, représenté par Mme ANDRE	4	HOARAU Olivier
5	BLANCHET Pascale	5	HOAREAU Priscilla, suppléante de Mme POULAIN-SYLLA Soamihanta
6	BOURMAUD Chloé	6	POULAIN-SYLLA Soamihanta
7	CATHERINE Danielle	7	TREBALAG Vladimir, suppléant de M.
8	CHABRIAT Jean-Pierre, représenté par Mme André	8	HOARAU Olivier
9	CORRE Céline	9	VIDOT Huguette
10	DELEAU Dominique		
11	FLOCHON Etienne		
12	GRENET LAFFONT Romain		
13	HARGUINDEGUY Brigitte		
14	HERVE Daniel		
15	JAUZE Jean-Miche, représenté par Mme Williams- Wanquet		
16	LAW-ASSING Jean-Marc		
17	LEROYER Pierre		
18	MUSSARD Emmanuelle		
19	NICOLAS Didier, représenté par Mme Catherine		
20	PAYET Suzette		
21	ROLLAND Yvon		
22	SIMON Jean		
23	WILLIAMS-WANQUET Eileen		
<p><u>Assistent avec voix consultative :</u></p> <p>TERRET Thierry, recteur de l'académie de La Réunion, POMART Cathy, représentant le président de l'Université TUPIN Frédéric, directeur de l'ESPE PELLETIER Liliane, directrice adjointe ESPE GERARD Jean-Paul, directeur adjoint ESPE NISSARE Zoulekha, responsable administrative – ESPE</p>			

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2014
- II. Maquettes des masters MEEF 2014-2016 et modalités de contrôle des connaissances ;
- III. Convention Rectorat/Université ;
- IV. Point d'information sur la convention DAC-OI/ESPE ;
- V. Point d'information sur le colloque international ICARE ;
- VI. Point d'information sur l'offre de formation 2015-2019 ;
- VII. Missions du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) ;
- VIII. Questions diverses.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix.

Nombre de votants	23
Résultats du vote	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2014 est approuvé à l'unanimité des votants.

II – MAQUETTES DES MASTERS MEEF 2014-2016 ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

La directrice adjointe chargée de la formation initiale 2nd degré, Liliane Pelletier, présente les maquettes et le changement lié à leur adéquation à la réforme ; ces maquettes sont issues des travaux des commissions pédagogiques de parcours et de la commission des mentions ; ils ont porté sur les questions de la professionnalisation ; de l'alternance et de son articulation avec le mémoire ; de la formation à et par la recherche ; de la préparation aux concours ; et l'articulation du tronc commun avec l'ensemble de l'offre de formation. Cette feuille de route adressée aux commissions pédagogiques comportait la contrainte de réaliser ces aménagements dans les maquettes à moyens constants, moyens correspondant aux coûts de l'accréditation des mentions MEEF.

Un tableau récapitulatif des coûts en HETD pour tous les parcours est proposé, et confirme que le coût total des maquettes pour chaque parcours est inférieur ou égal au potentiel d'accréditation.

La directrice adjointe chargée de l'alternance intégrative apporte des précisions concernant le stage. Les contenus de formation ont été travaillés de façon à prendre en compte la préparation du stage et le retour du stage avec une analyse réflexive sur la pratique et des outils de suivi qui serviront à valider l'UE. La compétence de maîtrise de la langue est mise en avant dans le cadre du mémoire.

Concernant l'alternance, l'accent a été mis sur l'identification des UE qui seront confiées aux personnels de l'Education Nationale : chefs d'établissement, inspecteurs..

Le tronc commun a été augmenté dans toutes les maquettes et ajusté aux besoins des étudiants. Une UE arts et cultures a été rajoutée au tronc commun, en partenariat avec la DAC-OI.

Un syllabus du tronc commun est également présenté, comme exemple de ce qui va se mettre en place pour toutes les UE.

Le directeur adjoint chargé du 1^{er} degré, Jean-Paul Gérard, présente les maquettes du parcours professeur des écoles. Il précise qu'un parcours destiné aux « non admis » est mis en place pour les candidats ayant échoué au(x) concours.

Les maquettes de 2nd degré ont également été aménagées pour la prise en compte des étudiants non lauréats des concours, soit en mutualisant des UE avec le M1, soit en proposant des UE de préparation au concours dans la maquette.

Il est signalé aux membres du conseil qu'une décision doit être prise concernant les maquettes des masters lettres et histoire géographie. En effet, le coût de ces deux maquettes, telles que proposées par les commissions pédagogiques de parcours, dépasse légèrement le coût prévisionnel accrédité. L'équipe de direction de l'ESPE propose de décompter les heures CM des parcours PLP en heures TD, ce qui permettrait de ramener le coût total HETD au niveau de l'accréditation.

Concernant le parcours « langues » (anglais, allemand, espagnol), la question de l'ouverture du parcours espagnol à la rentrée 2014 est posée. La vice-présidente de l'université précise que le conseil académique a émis un avis favorable à l'ouverture de la filière MEEF à la rentrée au regard des arguments apportés par l'équipe pédagogique du master espagnol.

La décision sera prise au conseil d'administration du 15 mai. Une réunion est prévue à l'initiative de l'UNEF, avec le département d'espagnol, les étudiants, la direction de l'université et celle de l'ESPE, en amont du CA.

Un premier vote est proposé au conseil d'école concernant les maquettes lettres et histoire géographie. La proposition est de voter sur la maquette lettres à 1231HETD et la maquette histoire géographie à 1077HETD (transformation des CM en TD pour le volant PLP). Ces volumes horaires correspondent aux plafonds inscrits dans l'accréditation de l'ESPE et validés par les Conseils centraux de l'Université.

Nombre de votants	23
Résultats du vote	Pour	20
	Contre	0
	Abstentions	3

Les maquettes lettres et histoire géographie sont modifiées puis adoptées à l'unanimité des voix exprimées moins 3 abstentions.

Un second vote est proposé sur l'ensemble des autres maquettes des masters sous réserve de la décision du conseil d'administration concernant l'ouverture du parcours espagnol.

Nombre de votants	23
Résultats du vote	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

Les maquettes MEEF 2014-2016 sont approuvées à l'unanimité des votants

III – CONVENTION RECTORAT/UNIVERSITE

La convention Rectorat/Université concerne l'année universitaire 2013/2014 et permet de formaliser les moyens mis en œuvre par l'Académie et l'ESPE, notamment sur les moyens mis à disposition par le Rectorat pendant cette année de transition.

Une autre convention est à l'étude pour l'année prochaine.

La convention est mise aux voix :

Nombre de votants	23
Résultats du vote	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

La convention Rectorat/Université est approuvée à l'unanimité des votants.

IV – POINT D'INFORMATION SUR LA CONVENTION DAC-OI/ESPE

La convention triennale DAC-OI/ESPE a été signée le 28 avril 2014 ; la présidente du conseil d'école souligne que l'ESPE de l'académie de La Réunion est la seule ESPE ayant signé un partenariat de cette nature avec une direction des affaires culturelles.

Ce partenariat permet de mettre en œuvre l'éducation artistique auprès des enfants au travers de la médiation opérée via la formation des enseignants. Il permet de faire le lien avec les manifestations culturelles nationales comme la nuit des musées.

Il se traduit par la prise en compte dans les maquettes de l'histoire des arts dans des UE disciplinaires, ou par une UE propre, ou encore par la création d'une UE *arts et cultures* dans le tronc commun qui est prise en charge par la chargée de mission « arts et cultures » de l'ESPE, Pascale Blanchet.

Un partenariat avec le réseau Canopé et l'Académie est prévu pour l'accès à la culture par le numérique.

La chargée de mission « arts et cultures » effectue un point sur les actions engagées en 2013/2014 : ateliers d'écriture, de photo, expositions, actions ponctuelles avec formation des enseignants, journées culturelles (5 à 8 mai), et un retour positif de la part des étudiants.

V – POINT D'INFORMATION SUR LE COLLOQUE INTERNATIONAL ICARE

Le directeur de l'ESPE informe les membres du conseil d'école que le volet « recherche en éducation » pour lequel l'ESPE est également accréditée est rarement abordé dans les débats du conseil. Il est important de noter qu'une équipe de recherche du laboratoire LCF-ICARE est rattachée à l'ESPE et que cette équipe a été évaluée de manière positive par l'AERES.

Cette équipe est en attente du label « équipe d'accueil » par le ministère, au 1^{er} janvier 2015. Le colloque sur les interventions éducatives a été organisé au sein de l'ESPE par cette équipe.

Du point de vue scientifique, l'événement a été une réussite : il y a eu 78 contributeurs dans des conférences diversifiées, des tables rondes à destination des scientifiques, des

professionnels de l'éducation. Il est à noter une forte implication des chercheurs et des doctorants.

La communication est un point à améliorer et notamment la communication vers les personnels de l'éducation nationale.

La sensibilisation des formateurs de l'ESPE à ces questions de recherche en éducation est également à renforcer.

Il y aura 3 formes de diffusion du colloque : les actes, et deux publications : un ouvrage collectif et un numéro thématique d'une revue scientifique qualifiante (au sens de l'AERES et du CNU).

VI – POINT D'INFORMATION SUR L'OFFRE DE FORMATION 2015-2019

Les composantes de l'université sont entrées dans le processus d'accréditation de l'offre de formation dans le cadre de la négociation du contrat quinquennal de la vague E entre l'université et le ministère sur la période 2015-2019.

L'offre de formation de l'université est organisée en 4 domaines :

- Le domaine « arts, lettres et langues »
- Le domaine « sciences humaines et sociales »
- Le domaine « sciences, technologies et santé »
- Le domaine « droit, économie et gestion ».

L'ESPE est concernée par les 4 domaines. Une commission « offre de formation » représentant toutes les composantes travaille sur la nouvelle offre de formation. Liliane Pelletier est la référente « ESPE » au sein des 4 domaines.

La commission a décidé de lancer les travaux de la procédure d'accréditation par des projets de domaine (niveau 2). Dans un second temps, il y aura l'élaboration des maquettes (niveau 3).

Les maquettes de l'ESPE étant déjà accréditées par le ministère, il s'agira pour la composante d'intégrer les maquettes dans les projets de domaine.

Au-delà de cette intégration des maquettes MEEF, c'est la dimension de la pré-professionnalisation qui intéresse l'ESPE. Afin de mieux préparer et renforcer les compétences des étudiants qui s'orienteront vers des masters MEEF, un projet de pré-professionnalisation sera proposé à chaque semestre de licence à toutes les composantes.

L'idée est de proposer à tous les domaines une entrée progressive dans une orientation qui conduirait l'étudiant à devenir enseignant, avec des découvertes des métiers et des rencontres avec des professionnels dès la L1 ; avec la connaissance du système éducatif et la découverte de la culture professionnelle en L2 ; avec un stage d'observation et exploitation du stage d'observation en L3.

Au niveau du calendrier, le niveau 2 est en cours de validation et sera soumis au conseil d'administration du 15 mai prochain. Les maquettes seront présentées au conseil académique du 27 mai. Le projet d'établissement doit être finalisé pour le conseil académique de la rentrée de septembre.

VII – MISSIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)

Le COSP s'est réuni le 25 avril et a procédé à l'élection de sa présidente qui est Mme Carole Chane-Ki-Chune. Le second point à l'ordre du jour consistait à préciser les missions de cette instance.

Le ministère précise dans une fiche adressée aux recteurs et aux directeurs d'ESPE l'importance du regard extérieur apporté par le COSP.

Le COSP doit s'inscrire dans un autre temps que le quotidien de l'ESPE : analyse des actions, développement, prospective, gestion de dossiers nécessitant une certaine distance.

Conformément à l'accréditation de l'ESPE, c'est le conseil d'école qui arrête les thématiques dont il souhaite que le COSP s'empare.

Les propositions de travaux sont les suivantes :

- **Le développement de l'offre de formation de l'ESPE.** Des chantiers sont en cours comme le parcours « cadres du système éducatif », l'accompagnement de l'ARS sur la formation de cadres de santé, le parcours ASH, la préprofessionnalisation qui est un axe majeur du développement professionnel.
- **La question de la recherche au sein de l'ESPE.** L'équipe LCF-ICARE implantée à l'ESPE va s'autonomiser et devenir un laboratoire de plein exercice. La phase suivante consistera à créer une structure fédérative d'étude et de recherche en éducation et formation. Le projet de constitution d'une Structure Fédérative d'Etudes et de Recherche en Éducation de l'Océan Indien (SFERE-OI) dans le cadre du plan quinquennal 2015-2020 vise à structurer, dynamiser et fédérer l'ensemble des recherches et études en éducation et formation conduits jusqu'alors séparément par des équipes de l'université de la Réunion, des chercheurs appartenant à différentes unités de recherche partenaires, des formateurs de l'ESPE, des personnels experts de l'éducation nationale et des institutions et équipes partenaires de la zone sud-ouest indianocéanique. Cette structure à créer au sein de l'Université de la Réunion fédérera a minima quatre équipes de recherche et deux instituts internes, intégrera aux équipes des acteurs de l'académie de La Réunion sous forme d'un conventionnement avec le rectorat et signera des accords de coopération avec a minima quatre équipes ou institutions membres de la COI. Elle demandera également le soutien de l'AUF, de l'IRD et du CIEP.
La politique scientifique qui y sera conduite tiendra compte des spécificités de chaque partenaire, tout en veillant à l'utilisation articulée des ressources humaines et matérielles mobilisées. L'enjeu majeur de création de cette structure consiste en un renforcement des recherches en éducation et formation sous forme de développement de synergies. La palette des recherches à développer sera la plus large : recherches fondamentales, recherches-développement, recherches-action, expérimentations, études ciblées, ..., afin de mobiliser, de façons complémentaires, tous les acteurs en présence dans la diversité de leurs curricula et des fonctions qu'ils occupent. Au-delà de ces activités de recherches dans leur pluralité et de la nécessité de les coordonner dans un cadre organisé et structuré, le second objectif poursuivi consistera à améliorer la visibilité de ces recherches et à leur mise à disposition des acteurs des différents terrains d'exercice.
La Fédération ainsi constituée visera simultanément le décloisonnement disciplinaire et l'articulation entre différentes forces et apports au service de l'aide à la décision en matière de politiques éducatives et de formation et l'appui à un retour réflexif des acteurs de l'éducation.
La demande de création de la SFERE-OI a été déposée pour une instruction du dossier à l'horizon de 2015.
- **La mission de suivi qualitatif des formations.** Celle-ci s'opérera via des enquêtes

adressées à des enseignants sortants à échéance de 2 à 5 ans, ou à des usagers de l'instant. Elle sera appuyée par une cellule de suivi de cohortes qui analysera les aspects quantitatifs et qualitatifs de ces parcours et permettra d'améliorer, à terme, l'offre de formation en tenant compte de ces données.

La commande au COSP est soumise aux voix :

Nombre de votants	23
Résultats du vote	Pour	23
	Contre	0
	Abstentions	0

Les missions du COSP sont approuvées à l'unanimité des votants.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Le calendrier pédagogique pour l'année 2014-2015 est en cours de construction ; il est demandé au conseil d'école l'autorisation de le soumettre au conseil académique du 27 juin puisqu'il n'y aura pas de séance de CE avant cette date. Les membres du conseil d'école seront consultés par voie électronique.
- 2) Le Recteur apporte un point d'information sur le parcours MEEF « métiers de l'encadrement » : actuellement, les personnels de direction et les inspecteurs sont formés par l'ESEN. Un partenariat est à engager avec cette institution, les discussions sont en cours. Le montage est complexe du fait des regroupements centralisés à Poitiers. On s'oriente vers un dispositif qui maintiendra certains regroupements à Poitiers, et une décentralisation d'une partie de la formation localement. L'hypothèse actuelle est l'ouverture du M1 à la rentrée 2014 avec la préparation au concours et le M2 à la rentrée 2015.
- 3) Le second point d'information indiqué par le Recteur concerne les rythmes scolaires. Dans la commune de St André, une partie du périscolaire serait effectuée par des personnes de niveau L. Ces intervenants auront dans leur obligation de service à assurer une partie du périscolaire et à se former pour ce faire, mais pas à l'ESPE. Un dispositif de formation de préparation au concours est en construction dans cette commune. Cela un point d'attention.
- 4) Le chargé de mission du numérique à l'ESPE signale que le 2 juin aura lieu la journée du numérique.
- 5) Une question est posée sur la procédure des « mises à disposition » à l'ESPE pour l'année 2014/2015. Les besoins ont été estimés par l'équipe de direction. La phase suivante va consister à réunir la commission paritaire avec les 3 représentants de l'Académie et 3 représentants de l'ESPE pour définir les profils de poste. Une publication des postes sera effectuée puis, le recrutement sera organisé au sein de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

La secrétaire de séance,

Le directeur de l'ESPE,

La présidente du conseil d'école

Zoulekha NISSARE

Frédéric TUPIN

Michèle ANDRE

